

COMMUNE DE CONDE-SUR-VIRE
2 Place Auguste Grandin – 50890 Condé-sur-Vire

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 18 juin 2020

L'an deux mil vingt, le dix-huit juin à vingt heures trente, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Laurent PIEN, Maire.

Présents : Mmes Annick ALIX FAUDEMÉR, Sylvie ASSELIN, Esther BEUVE, M. Eric CAUVIN, Mmes Catherine COQUELIN, Isabelle DEGUETTE, MM. Pierrick DELACOTTE, Manoël DUDOUIT, Mme Laurence DUFOUR, M. Alain EUDES, Mme Sylvie GAUTIER, MM. Joël GAUTIER, Emmanuel JAMARD, Mmes Nathalie LECLER, Nathalie LECUIR, MM. Yann LECUYER, Franck LEGIGAN, Sébastien LEMONNIER, Serge LEMONNIER, Alain LENESLEY, Mme Martine LEPAGE, MM. Gilles MALICOT, Cyril PANIEL, Laurent PIEN, Mmes Pierrette POUSSET, Martine SAVARY, MM. Vivek SINGH, Mmes Aurélie VERGIN, Laëtitia VIVIER

Excusés :

Absents :

Secrétaire de séance : M. Vivek SINGH

Date de convocation : 11 juin 2020

Date d'affichage : 25 juin 2020

Nombre de conseillers en exercice : 29

Présents : 29

Pouvoirs : 0

Votants : 29

Délib. n°2020-045 : Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) - participation financière 2020

Le Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) est l'un des dispositifs d'aide financière du Département destiné à soutenir nos concitoyens dans leurs problèmes de logement, et notamment pour le paiement régulier des loyers et des charges.

Le Département finance le fonds avec le soutien financier de ses partenaires tels que la CAF, la MSA, les organismes HLM, les fournisseurs d'énergie mais également des collectivités locales depuis déjà de nombreuses années.

Le Département sollicite donc la contribution financière de la commune de Condé-sur-Vire.

Chaque année, depuis 2016, la commune apporte une aide au FSL calculée selon la formule suivante :

$$0,70 \text{ €} \times \text{population municipale}$$

Pour 2020, la contribution communale s'élèvera à **2 819 €** (0,70 € x 4 027 habitants population municipale = 2 818,90 € arrondi à 2 819 €).

Après délibération, le Conseil municipal :

DECIDE

- **Approuver le versement d'une contribution financière au Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) d'un montant de 2 819 € au titre de l'année 2020.**

Envoyé en préfecture le 01/07/2020

Reçu en préfecture le 01/07/2020

Affiché le

SLO

Pour : 29

Contre :

Abstentions :

ID : 050-200063592-20200618-DELIB2020_045-DE

Pour copie certifiée conforme.

Le Maire,
Laurent PIEN

